Thème	**Personnel de vente d'articles pyrotechniques**
Public cible	Personnel des commerces de détail avec autorisation de vendre des engins pyrotechniques.
Prérequis	Etre âgé de 18 ans révolus.
Buts du cours	**Les participants sont informés sur:** ■ la législation en vigueur; ■ la manipulation des engins pyrotechniques; ■ les risques liés à l'utilisation des engins pyrotechniques. **Les participants sont capables:** ■ d'aménager un stand de vente dans le respect des prescriptions de sécurité; ■ d'informer leurs clients quant à l'utilisation correcte des produits.
Durée	1/2 jour (matin) 1/2 jour (après-midi)
Contenu	Eviter des accidents et mieux informer la clientèle sur les dangers. **Théorique** ■ Loi et ordonnance fédérales, règlements cantonaux. ■ Prescriptions particulières. ■ Connaissance des produits du marché. ■ Moyens d'allumage. ■ Distances de sécurité. ■ Risques d'accidents. ■ Incidents de tir/ratés. **Pratique** ■ Manipulation des produits du marché. ■ Mise en place correcte des produits. ■ Extinction des produits. ■ Dangers des produits défectueux. ■ Mise en place d'un stand de vente.
Formes d'enseignement	■ Théorie. ■ Démonstrations. ■ Travaux en classe.
Finance de participation	**CHF 130.–** Dans le prix du cours sont compris: ■ subsistance durant les pauses; ■ documentation; ■ attestation de participation.
Dates et lieu	Sur demande, ce cours peut être dispensé à domicile.
Remarques	Ce cours est animé par des artificiers professionnels avec le concours des polices cantonales. Le cours pourrait être annulé, sans substitution, si le nombre d'inscriptions est insuffisant.